

### COMPTE-RENDU et DELIBERATIONS

#### Membres présents votant :

Patrick CABOS, Francine RELIER, Robert ROUSSET, Jean-Claude DEDIEU, Pascal AUDABRAM, Jean-Claude DEGA, Jean-Marie BOINEAU, Jean-Marie MONREYSSE, Jean-Louis BOULET, Bernard PUJOL, Jean BONZOM, René CLASTRES, Edmond BOINEAU, Richard MEYNARD.

Excusé : André PUJOL, Joël DUPUY, Stéphane MAILLAUD.

#### Membres non votant :

Georgette SUTRA, Claude GOUAZE, Philippe ESCAICH.

Convocation du 08/12/2008

Pour le dernier conseil communautaire de l'année, trois élus de la commune de Lacourt qui doit intégrer VAL'COUSERANS au 1<sup>er</sup> janvier 2009 sont présents. Il s'agit de Annick TALIEU, Max COUSIN et Jean-Marc DURAN.

Le compte-rendu du conseil du 13 novembre 2008 est validé sans réserve.

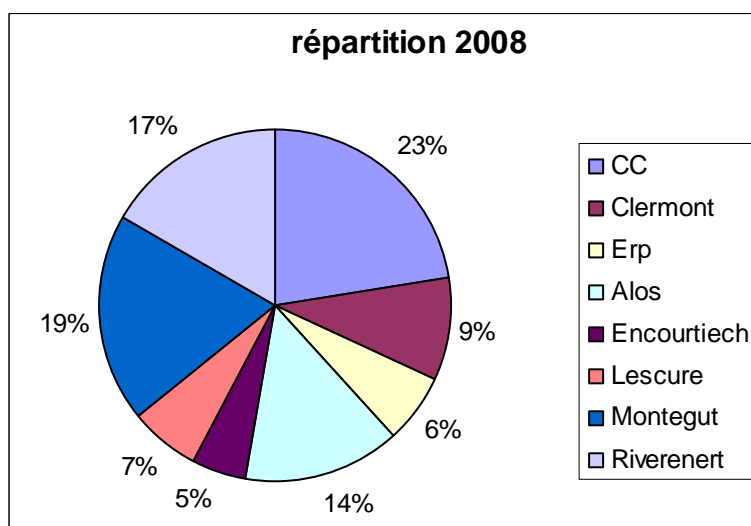
### DELIBERATIONS

#### Mise en place d'une prime de transport pour le personnel

Ce sujet n'est plus d'actualité car la loi n'a pas été adoptée.

#### Prise en charge du salaire de l'employé intercommunal

L'employé intercommunal travaille 24 heures par semaine pour la communauté ou les communes à leur demande. Pour le moment, son salaire est intégralement pris en charge par Val'Couserans. Pour l'année 2008 (au 30 octobre), il a travaillé aux  $\frac{3}{4}$  sur les communes et à  $\frac{1}{4}$  pour la communauté. Il est proposé de faire participer les communes au prorata des heures effectuées sur chacune d'elles. La prise en charge du salaire pourrait être totale ou partielle.



Jean-Marie MONREYSSE pense qu'il faut laisser le salaire à la charge de la communauté de communes pour qu'il garde sa vocation d'employé intercommunal. Certaines communes ont les moyens de se payer les services d'un ouvrier et d'autres non alors il est nécessaire de leur laisser la possibilité d'en avoir un par VAL'COUSERANS.

Jean-Claude Dedieu insiste sur le fait qu'il faut avoir un élu qui s'occupe de la répartition du travail dans les communes selon les besoins et l'urgence des travaux. Ce sera à lui d'établir le planning.

René Clastres souhaiterait que la charge du salaire soit répartie sur les communes comme cela avait été évoqué l'an dernier et ajouté qu'il n'est pas normal qu'on ne sache pas où est l'employé.

Jean-Louis Boulet est partagé entre les deux options.

Il est proposé de fonctionner une année supplémentaire avec le système actuel et de désigner un élu responsable. Richard Meynard se propose pour être le correspondant de Guy Perreu.

⇒ **Ces décisions sont approuvées par tous.**

### **Participation financière à l'Office de Tourisme de St-Girons**

Les communes ont reçus deux courriers de l'office de tourisme de Saint-Girons leur demandant une aide financière significative pour participer au fonctionnement. Dans le budget provisoire 2009 fourni pour le fonctionnement, la mairie de Saint-Girons participe à hauteur de 85 % du budget, soit une dépense de 27 € par habitant et par an. Cette compétence appartient à la communauté de communes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Claude Gouazé se demande ce que cette aide nous apporterait en retour. Il faudrait au moins être représenté au conseil d'administration.

La commune de Lacourt indique qu'elle verse une aide de 30 €

René Clastres propose de verser une aide de 1 000 € et Jean-Marie Monreysse propose de verser 1 € par habitant soit 1 400 €

Jean-Claude Dedieu indique que la trésorière Mme Sutra lui a suggéré l'après-midi même pour sa commune d'instaurer une taxe de séjour qui pourrait être entièrement gérée par l'office de tourisme. Jean-Marie Monreysse ajoute que Jean-Paul Cazes avait aussi fait cette proposition et qu'une projection à l'échelle de tout le Couserans montre un potentiel d'environ 150 000 €

Richard Meynard trouve que les propriétaires de gîtes ont déjà du mal à remplir leurs locations et qu'il n'est pas le moment de leur demander de verser encore quelque chose.

Pascal Audabram estime que c'est une association comme d'autres qu'on subventionne et qu'elle participe à la valorisation du Pays Couserans.

Jean-louis Boulet propose de faire un courrier de réponse à l'office de tourisme en leur demandant de préciser ce qu'ils entendent par aide « significative ». En effet, on craint ne pas avoir un budget suffisant pour pouvoir répondre à leurs attentes. Ce dossier sera traité au moment des subventions 2009.

⇒ **Les conseillers sont d'accord sur ce principe.**

### **Indemnités à la trésorière et à son adjoint**

Lors du dernier conseil communautaire, l'attribution des 100% des indemnités a été votée. Cela représente 187,18 € pour Mme Fourastié, 187,18 € pour Mme Sutra et 30 € pour M. Delachambre.

⇒ **L'attribution de ces indemnités est votée à l'unanimité.**

### **Délibération modificative**

Il est nécessaire de faire un avenant au marché de voirie 2008 du à des travaux supplémentaires nécessaires au Touron et à Alos. Au Touron, le maître d'œuvre avait mal évalué l'ampleur des travaux et le surcoût est de 3 400 €; à Alos, il s'est révélé nécessaire de réaliser une traversée de route en plus pour 723 €. Le total de 4 054 € est inférieur à 5 % du montant du marché donc il n'y a pas besoin de commission d'appel d'offre.

En outre, des travaux supplémentaires hors marché ont été réalisés à Rivèrenert pour un montant de 9 700 €. Ces travaux n'avaient pas été prévus par la commission voirie et Jean-Claude Dedieu, Président de cette commission, n'en a été informé qu'à la réception de la facture. Il est tout à fait d'accord que des travaux supplémentaires soient réalisés comme à Montégut suite à une inondation mais des travaux comme ceux réalisés dans le cas présent n'avaient, selon lui, pas raison d'être. Si tous les maires commencent à faire faire les travaux qu'ils souhaitent, la commission voirie n'a plus raison d'être et les maires font ce qu'ils veulent. Edmond Boineau indique qu'il avait prévenu Anne-Marie Bru et Jean-Claude Dega et qu'il avait précisé que la commune prendrait en charge le coût des travaux si VAL'COUSERANS ne voulait pas payer. Ce à quoi Jean-

Claude Dega avait répondu que c'était de la compétence de la communauté de communes de payer. Jean-Louis Boulet ajoute que c'est surtout le principe qui est critiqué et non le fait de réaliser des travaux supplémentaires. **Il est donc décidé de prévenir Jean-Claude Dedieu dès qu'une modification des travaux prévus est à envisager ou bien si des travaux non prévus se révèlent urgents.**

Patrick Cabos indique que les travaux de cette année ne tiennent pas bien, ce que confirme Georgette Sutra. Il faudra être très attentif au moment de la réception des travaux.

Le budget de la commune de Lacourt pour l'entretien est de 4 à 5 000 € par an pour 11 km de voirie communale et rurale et pour 2 passages.

**Il est demandé aux communes de faire parvenir courant janvier à Anne-Marie Bru le budget consacré à l'épavage depuis 2004 en séparant voirie classée et voirie rurale, en indiquant le nombre de km de chaque, le nombre d'heures passées et le nombre de passages.**

⇒ L'avenant au marché voirie 2008 et les travaux supplémentaires sont adoptés à l'unanimité ; le montant sera pris sur le budget du lieu de vie.

### **Création de 2 postes d'agent recenseur**

En 2009, le recensement sera effectué sur les communes d'Alos et d'Erp par Magali Ruffat et Stéphanie Mottais. Il est prévu un remboursement des frais kilométriques sur la base du tarif habituel ainsi qu'une rémunération sur la base du SMIC horaire. Cela représente une faible rémunération comparé au temps passé pour faire le recensement correctement. Ainsi, il est proposé de rémunérer plus les personnes faisant ce travail en montant à 110 ou 120 % du SMIC. Il est proposé de verser en indemnité supplémentaire le montant de la dotation de l'INSEE qui représente 500 à 600 € au total.

⇒ Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **POINTS DIVERS :**

### **Bibliothèques et siège social**

Des réunions avec les financeurs ont eu lieu ; l'architecte a fait les plans et fournit des devis estimatifs. D'un 1<sup>er</sup> budget à 850 € par m<sup>2</sup>, on vient de passer à 1 300 € par m<sup>2</sup> soit un budget total de 750 000 € TTC pour le bâtiment du Pont du Nert. Ceci n'inclut même pas un chauffage de type pompe à chaleur. Ce surcoût semble dû au fait que l'Etat subventionne à hauteur de 1 500 € par m<sup>2</sup> les bibliothèques.

Monique Talieu se pose la question de l'utilité d'un tel bâtiment vu les rumeurs de fusions de communautés de communes qui circulent. Jean-Claude Dega précise que ce n'est pas pour tout de suite et qu'il faut continuer à avancer sur nos projets.

### **Complexe sportif**

Les travaux avancent bien, la couverture est en cours. Les portes et fenêtres ont été livrées ce jour.

### **Commissions**

Pascal Audabram propose d'essayer de valoriser le patrimoine bâti médiéval de la communauté de communes. En effet, avec l'arrivée de Lacourt, trois châteaux vicomtaux vont se trouver sur 2 de nos communes. Le problème qui survient out de suite est celui du caractère privé des deux situés sur la commune de Lacourt.

### **Abattoir du Couserans**

Robert Rousset distribue de la part de Joël Dupuy le document transmis lors de la dernière réunion concernant l'abattoir aux maires qui n'étaient pas présents.

## **Projet de fusion des communautés de communes**

Jean-Claude Dega informe tous les conseillers qu'une réunion informelle s'est tenue à la sous-préfecture ; les Présidents des communautés de communes de Saint-Girons, du Bas-Couserans et de VAL'COUSERANS étaient invités. Deux et trois vice-présidents du Bas-Couserans et de VAL'COUSERANS s'y sont également rendus, ce qui a étonné Mme la Sous-préfète.

Cette dernière a indiqué que le Préfet allait prendre un arrêté proposant un nouveau périmètre couvrant les trois communautés de communes. Certains élus lui ont fait remarquer que c'était les maires des communes qui étaient habilités à se prononcer et non les présidents des communautés de communes. L'Etat semble vouloir faire le forcing, de même que le Conseil Général. Les élus ont en bloc refusé de parler du fonds du sujet car la forme ne leur convenait pas.

**Il est proposé à tous les conseils municipaux de lister les questions à propos de cette possible fusion ; le bureau fera un tri et un regroupement de toutes les questions et interrogera point par point la sous-préfète.**